

## Constat / problématique



### Espèce sur chantier = espèce en danger !

Un chantier peut abriter des espèces **animales** comme **végétales**.

Un être vivant sur un chantier est un individu potentiellement en danger, le risque étant d'autant plus élevé pour les espèces se déplaçant lentement (amphibiens) ou ne pouvant pas du tout se déplacer (espèces végétales).

Une **sanctuarisation** peut être demandée pour protéger ces espèces, bloquer l'accès au chantier par les espèces animales, et empêcher l'accès par des engins ou des personnes à des zones sensibles (zone humide, zone abritant des végétaux protégés...).

## Que faire ?

1. Identifier la/les zone(s) sensibles accompagné d'un écologue.
2. Mettre en place une signalétique appropriée : kit de sensibilisation biodiversité FNTP.



### Clôture, barrière, rubalise, cordeline :

- Objectif : localiser et identifier les espèces floristiques et zones sensibles, et les protéger du passage des engins et de personnes durant le chantier.
- Exemples de composition : grillage, rubalise, cordeline, barbelés, bois, barrière en bois...



Balisage d'espèce protégée



3. Protéger la zone sensible

### Barrière semi-perméable :

- Objectif : protéger les amphibiens, reptiles, mammifères protégés (ex : hérisson d'Europe) en les empêchant de se rendre sur le site.
- Exemples de composition : bâche en polypropylène tissé, panneaux de bois...

## Qui contacter pour m'aider ?

- un **écologue** ;
- l'**association de protection de la faune la plus proche**, ex : Ligue de Protection des Oiseaux, Groupe mammalogique breton, Groupe mammalogique normand, SFPEM (Île-de-France), etc.